



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 33<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 novembre 2015, à 10 heures

*Président* : M. Logar ..... (Slovénie)

## Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

b) Système financier international et développement (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

b) Science et technique au service du développement (*suite*)

d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 120 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-20820X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 15.

**Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/70/L.36)**

*Projet de résolution sur l'amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (A/C.2/70/L.36)*

1. **M. Marobe** (Afrique du Sud), présentant le projet de résolution A/C.2/70/L.36 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que ledit projet entend combler une lacune dans l'ordre du jour de la Deuxième Commission et intégrer dans ses activités les questions touchant à l'amélioration de l'accès aux services financiers de façon à refléter l'importance qui leur est conférée dans le nouveau Programme universel de développement durable à l'horizon 2030.

**Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)**

**f) Convention sur la diversité biologique (suite) (A/C.2/70/L.39)**

*Projet de résolution sur l'application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable (A/C.2/70/L.39)*

2. **M. Marobe** (Afrique du Sud), présentant le projet de résolution A/C.2/70/L.39 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que ce texte a été mis à jour sur la base du rapport du Secrétaire général (A/70/230) et des recommandations qu'il contient. Le projet de résolution, qui tient compte de l'adoption du Programme d'Action d'Addis-Abeba et du Programme 2030, insiste en outre sur l'importance qu'il y a à intégrer systématiquement la question de la biodiversité biologique lors de l'incorporation de ces instruments dans les plans nationaux de mise en œuvre.

**Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (suite) (A/C.2/70/L.35)**

*Projet de résolution sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.2/70/L.35)*

3. **M. Marobe** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/70/L.35 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)**

**b) Science et technique au service du développement (suite) (A/C.2/70/L.40)**

*Projet de résolution sur la science et la technique au service du développement (A/C.2/70/L.40)*

4. **M. Marobe** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/70/L.40 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

**d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (suite) (A/C.2/70/L.38)**

*Projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/C.2/70/L.38)*

5. **M. Marobe** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/70/L.38 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes**

6. **Le Président**, rappelant que la Commission a décidé de renvoyer le point 135 de l'ordre du jour à toutes les grandes commissions ainsi qu'à l'Assemblée générale, en séance plénière, afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi des rapports, déclare que le Secrétariat l'a informé qu'aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour n'appelait une décision de la Commission. Il croit comprendre que la Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de se prononcer au titre de ce point.

7. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 120 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)**

8. **Le Président** fait remarquer que la revitalisation dont il est ici question est un exercice qui consiste à passer en revue les méthodes de travail de la Commission, l'organisation de son ordre du jour et la pertinence et l'impact de son action. Plus que toute autre chose, la Commission doit s'interroger sur ce qu'elle peut faire pour donner des orientations à l'appui du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et des textes issus d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies.

9. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Andorre, déclare que, s'il est capital que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale fasse l'objet d'une discussion générale au sein des Nations Unies, un débat propre à la Deuxième Commission est également nécessaire. Il est dans l'intérêt de tous que la Commission recouvre toute l'importance et la place qu'elle mérite dans le domaine de la promotion du développement durable. Le programme novateur de développement durable à l'horizon 2030 pourrait fixer le cadre des activités menées sur le terrain en matière de développement et guider l'action engagée à l'échelle mondiale. La réussite des travaux de la Commission sera fonction de la capacité des délégations, grandes et petites, à travailler ensemble. Aussi, faudrait-il examiner les méthodes de travail de la Commission de façon pragmatique et débattre de sujets tels que le respect des délais de présentation et d'élaboration finale des résolutions, les efforts à faire pour éviter toute prolifération des résolutions relatives à des questions subsidiaires de l'ordre du jour, la fusion ou le regroupement des résolutions autant que faire se peut, et l'examen des résolutions tous les deux ou trois ans seulement.

10. Pas moins de sept résolutions contenant de nouvelles propositions de fond ont été présentées la semaine passée, et cinq doivent encore l'être, alors que la Commission ne dispose plus que de six journées de travail avant la date butoir à laquelle un consensus doit être trouvé. En outre, les négociations portant sur un certain nombre de projets de résolution ont été compliquées par les choix linguistiques opérés par leur rédacteur qui, souvent, ne correspondent pas vraiment à ce qui avait été convenu dans le programme de

développement à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'intervenant demande donc instamment aux États Membres de ne plus soumettre que des résolutions d'ordre procédural qui se bornent à actualiser des textes déjà adoptés, en évitant de nouveaux points qui seraient sujets à controverse. Les États Membres devraient aussi envisager de retirer leurs textes, dès lors que des efforts raisonnables pour parvenir à un consensus dans les délais requis n'ont pas abouti.

11. **M<sup>me</sup> Amadeo** (États-Unis d'Amérique), s'exprimant également au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Suisse, observe que l'état d'épuisement dans lequel se trouvent les négociateurs montre qu'il est impératif de réformer les méthodes de travail de la Commission. Après les avancées remarquables du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030, il serait dommage qu'une année par ailleurs réussie s'achève sur un échec au motif que la Deuxième Commission ne serait pas en mesure de conclure ses travaux dans les délais. De nouvelles négociations s'avérant impossibles, faute de temps, l'oratrice appelle les États Membres à se mettre d'accord sur les mises à jour procédurales et à renvoyer toute autre question de fond à la prochaine session. Elle ajoute que, à l'avenir, la Commission devra mener un débat réaliste sur ses priorités, en tenant compte de ce que ses ressources et le temps dont elle dispose sont limités; il n'est pas possible d'allonger sans cesse la liste des résolutions et d'espérer respecter les délais.

*La séance est levée à 10 h 45.*